

ENTREPRISE GÉNÉRALE & GROS OEUVRE

La Journée
Familiale
de la FEGC
à Walibi

De Rycke
Gebroeders:
Une centrale à béton
flottante pour moins de
camions sur les routes

Marc Jonckheere a pris
la tête de Willemen Infra





PROGRESS. TOGETHER.

16.000 Entreprises de construction

Impossible de passer à côté !

Embuild soutient 16.000 PME et grandes entreprises de tout le pays, actifs dans toutes les activités et techniques du secteur de la construction. Partenaire de confiance, elle s'engage avec ses membres pour un entrepreneuriat responsable.

Construire ensemble, grandir ensemble.



Embuild

THE BELGIAN CONSTRUCTION
ASSOCIATION

EDITO

En attente d'un soft ou d'un hard landing ?

COLOPHON

Editeur Responsable
Fédération des Entrepreneurs
Généraux de la Construction
(FEGC)

Avenue des Arts 20
1000 Bruxelles
Tél. : 02 511 65 95
TVA : BE 407 590 931
www.fegc.be
fegc@confederationconstruction.be

Parution / Tirage
4x par an / 2250 exemplaires

Rédaction
Gaetan Cuttaia
Conny De Vriese
Patrice Dresse
Thijs Eeckhaut
Liesbeth Geerts
Fabian Miesse
Nina Nguyen
Robbert Thierens

Avec la collaboration de :

Rédaction et traduction
Redactiebureau Palindroom

Mise en page
Ramdesign

Tout indique que l'économie mondiale, et particulièrement l'économie européenne, se dirige vers une récession. Dans le secteur de la construction, nous en percevons les signes avant-coureurs depuis quelques mois. Dans le secteur résidentiel, l'envolée puis l'instabilité des prix, et enfin les difficultés d'approvisionnement et de pénurie de main d'œuvre majeures, sont venues à bout de la patience des promoteurs comme des particuliers. Dans un contexte économique aussi indécis, nombre de projets ont ainsi été mis à l'arrêt en attendant des jours meilleurs ou en espérant que Godot apparaisse enfin ...

Pas si sûr pourtant que l'attente ou la peur soient bonnes conseillères. Car à y bien regarder, oui, la guerre en Ukraine et l'envolée délirante des prix de l'énergie ont impacté durablement la confiance des consommateurs et des investisseurs, oui, les taux d'intérêts remontent en flèche, oui encore, trois fois oui, l'avenir est incertain ... Mais après la crise du Covid, ces chocs importants devaient avoir, nous nous en doutions, un impact certain qui que finalement limité ...

Car et à y bien regarder ... Les besoins en logements demeurent demain, plus criants qu'aujourd'hui. Les taux d'intérêts restent miraculeux pour un jeune couple dans notre contexte inflationniste. Les efforts à fournir en matière d'isolation du bâti à très court terme sont immenses, comme les économies qu'ils promettent, au vu des prix de l'énergie. Et les sommes sur les comptes d'épargne des Belges (plus de 300 milliards d'euros !) – qui s'autodétruisent, par l'attentisme et l'inflation – ne demandent qu'à être activées pour le bien-être des générations futures ...

Non, nous préférons attendre, anticiper et préparer le pire ... et nous finissons ainsi par le créer ! Allez comprendre ?

**Avec mes sentiments
confraternels**

Vivian Lausier
Président



Découvrez ce que le secteur de la construction a à te proposer !



**NOUS
CONSTRUISONS
DEMAIN**



**VOUS AUSSI ?
REJOIGNEZ-NOUS !**

nousconstruisonsdemain.be



SOMMAIRE



10

Les assureurs doivent prendre leurs responsabilités

De plus en plus de personnes sont confrontées à des dommages causés à leur maison par une sécheresse persistante et aux conséquences financières qui en découlent. La jurisprudence en la matière étant plutôt divergente, la N-VA et les partis de la majorité ont déposé à la fin de l'année dernière un projet de loi interprétatif - soutenu par le Conseil d'État - qui oblige les assureurs à indemniser les propriétaires de maisons qui se fissurent en raison de la sécheresse.



12

La puissance de la symbiose entre les techniques de restauration et de rénovation

Restaurer selon les règles de l'art, de manière correcte et durable, tout en tenant compte du contexte historique : c'est le leitmotiv de Renotec, spécialiste de la rénovation et de la restauration.

Events

- La Journée Familiale de la FEGC à Walibi 6

Entrevue

- Georges Klepfisch 8

Du côté de nos membres

- Entreprises Favier 14
- Willemen Infra 18
- In Advance 20
- De Rycke Gebroeders 22

Réseaux sociaux

- Vu sur LinkedIn 24

Actualités du secteur

- Un belge à la tête de l'ERMCO 26

Conseil Juridique

- Révision des prix en période d'incertitude (économique) 28

Dossier Z-Construction

- Durabilité et impact CO₂ du béton 30

Une publication de



La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction, l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires, le Groupement des Entrepreneurs Généraux de Construction Bois, la Fédération des Développeurs Constructeurs de Logements, le Groupement des Entrepreneurs de Construction Industrielle, La Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être Cobesta - Groupement pour les armatures pour béton le Groupement des Professionnels de la Restauration de Patrimoine

MEMBER OF



Embuild

La Journée Familiale de la FEGC à Walibi

En 2021, la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) a célébré son 140^e anniversaire. Le moment idéal pour entrevoir une grande fête avec nos membres et leur famille : La Journée Familiale de la FEGC à Walibi.



Malheureusement, les inondations de l'été dernier ont mis un terme aux festivités prévues. Mais nous n'avons pas abandonné et avons organisé la journée familiale cette année à nouveau ! Le 28 août 2022, tout le monde a pu profiter des nombreuses attractions de Walibi et d'un lunch commun dans une tente VIP au milieu du parc. Voici quelques photos de cette chouette journée ! ■







Signature du « Joint Initiative on Standardisation under the Single Market Strategy » le 13 juin 2016 à Amsterdam sous la présidence Néerlandaise de l'Union Européenne

La Belgique a désormais une voix qui compte

sur la scène internationale de la normalisation



Georges Klepfisch

Georges Klepfisch, l'ex-Président du Conseil d'Administration du NBN, a pris sa retraite en 2020, juste avant que le coronavirus mette la Belgique à l'arrêt. Il revient avec nous sur ses missions au sein du NBN et insiste sur son importance afin d'encadrer au mieux les marchés actuels.

Ingénieur civil de formation, Georges a entamé sa carrière en 1977, au Centre scientifique et technique de la construction (CSTC). En 1990, il fut l'un des fondateurs du Centre belge de domotique (BCDI), où il s'est familiarisé avec les normes internationales. Il a découvert le Bureau de normalisation pour la première fois en sa qualité de responsable de la certification dans le secteur de la construction. C'est en 2014 qu'il devint finalement président du NBN.

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour votre carrière, comment s'est passé votre départ à la pension ?

J'ai eu 67 ans en 2020, j'ai donc eu la chance de rester un peu plus longtemps dans ce métier passionnant. Mon dernier Conseil d'Administration date de mars 2020. À cette occasion, j'ai été nommé Président Honoraire du NBN. Le début de ma retraite aura

été une foule d'évènements marquants, du moins jusqu'au lockdown. Deux ans plus tard, je rattrape un peu le temps perdu. Cette deuxième, voire troisième vie me donne l'occasion de faire d'autres choses : du sport, des voyages et surtout profiter de ma famille.

Pouvez-vous expliquer ce qu'est le NBN et le rôle que vous avez joué au sein de celui-ci ?

Le NBN (Bureau de Normalisation) est responsable de l'élaboration des normes en Belgique. Avec les opérateurs sectoriels, il est le centre belge pour toutes les activités en rapport avec la normalisation. Le NBN a un rôle sociétal en aidant les entreprises, les consommateurs et en visant une meilleure qualité de vie possible. Par le passé, l'Institut Belge de la Normalisation (IBN) a été remplacé en 2003 par une nouvelle organisation, le Bureau de Normalisation

(NBN) dans lequel le secteur privé au sens large (industrie et acteurs sociétaux) a repris le leadership et un meilleur équilibre entre public et privé a été trouvé. La production des normes a été en grande partie déléguée au secteur privé via des opérateurs sectoriels qui assument sous la supervision et au nom du NBN les différents secrétariats techniques des commissions de normalisation belges et internationales (CEN et ISO). Ce nouvel équilibre entre le secteur privé et public est spécifique à la Belgique et permet de représenter au mieux toute la société. J'ai été le premier Président du Conseil d'Administration qui représentait le secteur de la construction, qui est pourtant un grand utilisateur de la normalisation. Avec le CEO Jean Haelterman, nous avons travaillé ensemble pour être mieux représentés en tant que petit pays sur la scène internationale de la normalisation. Nous sommes, en effet, un pays d'experts et nous avons actuellement une voix qui compte sur la scène internationale.

Quelle est l'importance d'une norme dans la société actuelle ? Est-ce que ce rôle diminue ou augmente comparé à vos débuts professionnels ? Quelles sont les difficultés d'aujourd'hui et du futur ?

La normalisation et la certification sont de plus en plus importantes par l'ouverture des marchés. Lorsqu'un utilisateur achète un produit, quel qu'il soit, ce produit se doit de répondre aux normes de sécurité, de qualité et environnementales et



celles-ci deviennent de plus en plus exigeantes. Ces normes sont dictées par des règles, pour la plupart européennes. Les entrepreneurs, les concepteurs et les maîtres d'ouvrages tiennent d'ailleurs compte de ces normes dans leur cahier des charges. Le NBN sera toujours présent pour placer la Belgique sur la carte des normes européennes. C'est pour cela que nous avons, en Belgique, une trentaine d'opérateurs sectoriels afin d'être représenté au mieux dans les commissions techniques de normalisation. Cela donne plus de voix à la Belgique, ce qui nous permet d'exister dans la normalisation internationale. C'est important pour le futur que la Belgique soit de plus en plus écoutée.

Quelles sont aujourd'hui les différentes étapes de la publication d'une norme ? Y a-t-il maintenant une grande différence avec le passé ?

Imaginons un industriel, qui a l'idée d'un nouveau produit et veut le lancer sur le marché. Précisons que ce produit ne répond qu'à ses propres spécifications. Les clients vont vou-

loir savoir ce que contient ce produit, et s'il veut le vendre en Belgique, il devra se confronter à la normalisation. S'il y a une norme existante concernant son produit, il doit alors faire des tests dans un ou plusieurs laboratoires agréés afin de voir si celui-ci respecte les normes en vigueur. Si le produit est innovant, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune norme actuelle qui y correspond, la démarche est différente. Il va d'abord s'adresser au NBN, qui le renverra vers son opérateur sectoriel. Après avoir éventuellement déposé un brevet pour protéger le contenu de son innovation, il sera confronté à une commission qui proposera une nouvelle norme sur cette famille de produits. Cela se fera après une série de tests, qui devront être financés par le ou les demandeurs. Si une norme aboutit dans ce domaine, il aura plus facile à convaincre le marché.

Serait-il intéressant de se pencher de plus en plus vers des normes dites « vertes » ? Comment procéder ?

Je ne sais pas s'il faut parler uniquement d'intérêt. Dans la plupart des cas, il y a des réglementations, des lois. Beaucoup d'aspects sont réglementés, normalisés avec des obligations. Dans ce cas, c'est l'intérêt général qui prime. L'écologie est une question sociétale à laquelle nous nous devons de répondre de manière satisfaisante. N'importe quel professionnel de la construction se doit de respecter le mieux possible les contraintes écologiques dictées par les normes. Les clients ne veulent pas une installation qui consomme ou pollue deux fois plus que celle de son voisin. Nous nous devons de donner des garanties en leur prouvant que les normes en vigueur sont respectées. ■



Event présidence honoraire NBN

Entrevue



Les assureurs doivent prendre leurs responsabilités

De plus en plus de personnes sont confrontées à des dommages causés à leur maison par une sécheresse persistante et aux conséquences financières qui en découlent. La jurisprudence en la matière étant plutôt divergente, la N-VA et les partis de la majorité ont déposé à la fin de l'année dernière un projet de loi interprétatif - soutenu par le Conseil d'État - qui oblige les assureurs à indemniser les propriétaires de maisons qui se fissurent en raison de la sécheresse.

« Les entrepreneurs, eux aussi, ne doivent pas se laisser bousculer par les compagnies d'assurance qui fuient leurs responsabilités. »

Assuralia, l'union professionnelle des entreprises d'assurances, a introduit une demande de suspension et d'annulation auprès de la Cour constitutionnelle, mais cette demande a depuis été déclarée non fondée. La FEGC a sondé la députée N-VA Anneleen Van Bossuyt pour un état des lieux, elle qui avait tiré la sonnette d'alarme au début de l'année 2021.

Ces dernières années, le niveau des eaux souterraines n'a jamais été aussi bas et nous connaissons de plus en plus de sécheresses, ce qui explique que de plus en plus de maisons se fissurent ou s'effondrent. Le niveau extrêmement bas des nappes phréatiques provoque des tassements dans les couches du sol et, par conséquent, les maisons peuvent s'affaisser et des fissures apparaissent dans les murs. Les dommages s'élèvent souvent à des dizaines de milliers d'euros, parfois plus. On s'attend à ce que ce type de sécheresse, et les dommages aux habitations qui en découlent, deviennent plus fréquents à l'avenir.

Pouvez-vous passer brièvement en revue l'historique de la législation ?

Anneleen Van Bossuyt : En 2005 déjà, le législateur avait décidé de fournir une protection supplémentaire aux consommateurs pour différentes catastrophes naturelles dans le cadre de l'assurance incendie. Ainsi, les glissements de terrain et les affaissements ont été également assurés dans le cadre de l'assurance incendie générale. L'objectif initial de la loi était de fournir la protection la plus large possible aux consommateurs. Cependant, les compagnies d'assurance ont refusé de rembourser les dommages causés par la sécheresse aux habitations, malgré la volonté du législateur. L'adoption de la loi interprétative a mis fin à cette ambiguïté. Malheureusement, les compagnies d'assurance tentent toujours d'échapper à leurs responsabilités en s'opposant à la loi.

Au début, il y avait également de la résistance au sein même du gouvernement. Le revirement a eu lieu

après qu'un avis du Conseil d'État ait estimé que la disposition en question avait été interprétée différemment dans le passé par la jurisprudence et qu'elle ne semblait donc pas tout à fait claire.

Il est vrai que l'avis positif du Conseil d'État sur notre projet de loi interprétative a marqué un tournant. Notre interprétation est conforme à l'intention du législateur, confirme le Conseil d'État. L'effet rétroactif est justifié par la loi interprétative. Il faut donc maintenant indemniser non seulement les futures victimes, mais aussi les dommages déjà subis depuis 2005. C'est une très bonne chose que la situation soit claire maintenant, parce qu'une grande d'incertitude juridique régnait jusqu'alors. Selon le tribunal devant lequel vous comparaisiez, vous étiez indemnisé ou non. Cette loi interprétative lève cette incertitude.

Fin février 2022, vous avez appris qu'Assuralia avait déposé une demande de suspension et d'annulation auprès de la Cour constitutionnelle. Cela vous a-t-il surpris ?

Pas vraiment. Il fallait s'attendre à ce qu'ils continuent à essayer d'échapper à leur responsabilité. Et c'est bien dommage car pour de nombreuses personnes ayant subi des dommages, c'est une tragédie financière. Nous parlons de dommages qui peuvent s'élever jusqu'à 100 000 euros. Vous payez une assurance contre l'incendie et pensez être assuré pour cela. S'il s'avère que ce n'est pas le cas, vous vous retrouvez soudainement dos au mur.

Dans leur argumentation, les assureurs soutiennent que la loi interprétative crée en fait plus d'ambiguïté. En outre, la couverture actuelle ne serait qu'une goutte d'eau dans l'océan, car seuls les dommages consécutifs sont couverts et non le coût de la résolution de la cause du problème. Que pensez-vous de cette argumentation ?

Je pense surtout qu'ils ne veulent pas remplir leurs obligations. La loi de 2005 était déjà claire sur ce point : protéger le consommateur le plus largement possible. Et c'est précisément dans l'intérêt de l'assureur que soient indemnisés non seulement le dommage consécutif, mais aussi le traitement de la cause. Sinon, le même problème risque de se reproduire après un certain nombre d'années. Il appartient à l'assureur de constituer des réserves pour de telles catastrophes naturelles, qui sont clairement couvertes par l'assurance incendie.

Assuralia a alors déposé une demande de suspension et d'annulation auprès de la Cour constitutionnelle, mais cette demande a depuis été déclarée non fondée. Que va-t-il se passer maintenant ?

La Cour constitutionnelle doit maintenant se prononcer sur le fond de l'affaire. Le rejet de la demande de suspension ne concerne que les affaires en cours. L'objectif des assureurs était de tout suspendre maintenant, mais la loi reste en vigueur pour le moment. Et nous en sommes très satisfaits. Car les dommages causés par la sécheresse sont un problème qui ne fait que s'aggraver. Alors qu'il se produisait auparavant principalement dans les régions au sol argileux, nous l'observons de plus en plus dans d'autres régions. Dans ma région, à Gand, par exemple, il y a déjà pas mal de cas.

La loi interprétative protège non seulement les consommateurs, mais aussi les entrepreneurs, qui sont aussi souvent impliqués.

Absolument. Les entrepreneurs, eux aussi, ne doivent pas se laisser bousculer par les compagnies d'assurance qui fuient leurs responsabilités. Avec cette loi interprétative, nous venons en aide à tous ceux qui sont financièrement affectés. Pour l'instant, nous ne pouvons qu'attendre la décision de la Cour constitutionnelle. Ce n'est qu'alors que nous envisagerons de prendre d'autres mesures. ■



La puissance de la symbiose entre les techniques de restauration et de rénovation

Restaurer selon les règles de l'art, de manière correcte et durable, tout en tenant compte du contexte historique : c'est le leitmotiv de Renotec, spécialiste de la rénovation et de la restauration.

« Notre objectif est de redonner vie aux bâtiments et aux monuments historiques de grande valeur. Dorénavant, nous ne travaillons plus de façon réactive, mais nous tentons d'anticiper et d'agir de façon proactive », confie Maarten Provinciael, Directeur technique de la Restauration et de la Rénovation chez Renotec.

Maarten Provinciael



Anticipation et proactivité sont les maîtres mots chez Renotec. Il n'en va pas autrement dans le département Restauration et Réaffectation. « Nous nous sommes engagés à préserver le patrimoine matériel et immatériel en développant davantage « La maison des métiers », notre centre de connaissance et de formation. L'innovation et le soutien de « La main du maître » sont cruciaux. Nous avons à cœur d'investir dans la formation des jeunes et pour ce faire, nos collaborateurs les plus expérimentés jouent un

rôle très important dans la transmission des connaissances. De plus, nous accordons beaucoup d'importance à l'entretien préventif et curatif de notre patrimoine, mais aussi à la réaffectation. Nous rendons les bâtiments historiques utilisables en appliquant, en symbiose, les techniques de restauration et de rénovation. »

Techniques de restauration et de rénovation

Une utilisation adéquate et économique (autrement dit : rentable et durable) d'un bâtiment historique est garante de sa pérennité. « Nous constatons, et de plus en plus, une certaine nécessité d'interaction entre les techniques de restauration classiques d'une part, et les exigences techniques en matière d'isolation ou encore de ventilation d'autre part.

Cela se ressent également au sein de notre département de restauration intérieure. Nous souhaitons nous développer davantage à court terme et donner à notre département plus de dynamisme, car la demande va crescendo. »

Partenaire idéal

Cette demande, sans cesse croissante, est la raison qui pousse Renotec à poursuivre le développement de son département de restauration intérieure. « Notre équipe de restauration intérieure est le partenaire idéal. Elle a la capacité de combiner les rénovations modernes avec la restauration d'éléments intérieurs. Cela inclut les décorations historiques telles que les peintures murales, la menuiserie, les feuilles d'or, les statues, les peintures, les moulures, les carrelages, etc. Alors

que la restauration se concentre sur la conservation, l'artisanat, les techniques spéciales, la science, la rénovation, de son côté, se concentre sur les nouvelles techniques, les nouveaux matériaux, les tendances actuelles et l'aménagement. Nous sommes présents dans plusieurs projets, et ce, dans tout le pays, mais pour le moment, ce sont les églises et les écoles qui remportent la palme. Par exemple, notre équipe, dirigée par Ellen Baeten et Margot Bertels, travaille actuellement à Geel (Église Saint-Amand) et à Anvers (bâtiment scolaire « Creatopia »).

Église Saint-Amand

La restauration de l'Église Saint-Amand à Geel est, actuellement, le plus grand projet de restauration intérieure de Renotec. Afin de réaliser ce projet, Renotec s'est associé à Steenmeijer Architects, à la Ville de Geel et à la fabrique d'église Saint-Amand. L'église se caractérise par un impressionnant mobilier de style baroque. On peut y admirer un autel en bois et en marbre, des stalles du chœur en chêne, deux confessionnaux en chêne, des nefs latérales, des lambris, etc. Ellen Baeten (Chef de projet) en donne les détails : « Tout cela fait partie du projet. Pour être plus précis : la mission de restauration de Renotec comprend 14 peintures, 34 sculptures, 7 autels, des chaires, des confessionnaux, le portail ou encore le jubé. Il ne faut pas oublier tous les lambris et éléments associés, les travaux de plâtrage et de peinture. Renotec possède son propre centre d'artisanat, où nous disposons de tous les outils nécessaires pour réaliser les travaux de restauration qui ne pourront pas être effectués sur place. C'est notamment le cas de sculptures, peintures, lambris démontés, etc. Nous procédons également au polissage complet et à la restauration du sol en pierre naturelle. Il faut aussi savoir que la technologie a évolué. La question du système d'éclairage et de sonorisation, qui ne sont plus conformes, a aussi été abordée. Nous travaillons pour ce faire avec des partenaires de confiance, qui ont un grand sens du patrimoine et de la restauration. »

Creatopia

L'autre projet sur lequel Renotec travaille actuellement, en collaboration avec Patine architects, le Pouvoir Or-



ganisateur et AG Vespa, c'est la restauration du bâtiment de l'école Creatopia à Hoboken. Il s'agit d'une école primaire moderniste, en briques, construite par la ville d'Anvers et l'architecte communal Emiel Van Averbeken en 1937-1939. Le bâtiment n'est pas classé, mais il a été repris à l'inventaire. En plus de la restauration de l'école, le projet comprend également une rénovation énergétique complète, l'aménagement paysager, la démolition d'une maison et, à sa place, la construction d'un nouveau bâtiment. S'attaquer à un monument moderniste comme le bâtiment de l'école Creatopia n'est pas un jeu d'enfant.

« Nous n'en sommes pas à notre première expérience similaire. Nous avons déjà rénové plusieurs bâtiments modernistes par le passé : la Roue à Anderlecht, Turnova à Turnhout, la Nouvelle Maison à Bruxelles et la maison de quartier de Merkssem », confie Margot Bertels, Responsable de la restauration intérieure chez Renotec. « Creatopia est un bel exemple de projet de rénovation et de réaffectation axé sur la restauration. Les travaux de gros œuvre sont assez impressionnants. Nous installons de gigantesques fenêtres en bois de style bloc (basées sur le modèle historique), tout le parement de façade est réalisé sur mesure, nous rénovons toutes les toitures et la cour de récréation est en cours de réaménagement. L'ensemble du bâtiment répondra à toutes les exigences actuelles en termes d'acoustique, d'étanchéité à l'air, d'isolation, etc. »

L'ensemble des sols et les murs carrelés, les escaliers et leurs rampes, certaines portes intérieures et leurs ferrures sont concernés par la res-

tauration. Tout comme le mobilier, qui fait partie intégrante du concept de l'ancien architecte de la ville, Emiel Van Averbeken. « L'intérieur de l'école a été assez bien conservé », déclare Margot Bertels. « Les éléments caractéristiques concernés par cette restauration sont les sols carrelés bicolores (marron et ivoire), les lambris imitation carrelage (ivoire) les halls et les couloirs, les parapets en fer forgé, des escaliers, les menuiseries intérieures en bois (armoire dans la salle d'attente semi-circulaire, vitrines, portes intérieures, ...) et les placards en Limba dans les salles de classe. »

Nouvelles techniques

Outre la mission de restauration, une grande attention est également accordée aux nouvelles techniques, aux matériaux supplémentaires, aux nouvelles menuiseries et aux gadgets technologiques. Comme les tableaux interactifs, qui donnent à Creatopia une forte touche de modernité. « Un projet comme celui-ci, c'est un exercice complexe d'équilibre : d'une part, nous devons nous concentrer sur la préservation maximale des éléments d'origine. D'autre part, nous nous devons aussi de faire le lien avec le présent. Le bâtiment avait besoin d'être modernisé de toute urgence en termes d'accessibilité, de sécurité et d'isolation. Il se doit d'être prêt pour satisfaire à l'enseignement d'aujourd'hui. Nous y parviendrons en ouvrant les salles de classe et les espaces de circulation, en mettant de la verdure dans les patios, en transformant la salle de jeux réfectoire, etc. », conclut Margot Bertels.

Vous trouverez de plus amples informations sur la « Maison des Métiers » et le département de Restauration sur le site www.renotec.be. ■



Entreprises Favier : entrepreneur général de père en fille

Ghlin – Province du Hainaut –
Construction d'une salle de sport

D'Étienne Favier au début du 20^e siècle, qui moulait des briques à partir des terres argileuses de la vallée de l'Escaut à Pecq pour en faire des maisons, à Sophie Favier, Administratrice Déléguée du groupe éponyme, quatre générations d'entrepreneurs se sont succédé. Aujourd'hui, le groupe Favier emploie une centaine de personnes, dont environ 50 travaillent pour l'Entreprise Générale Favier, agréée classe 7. Nous avons interrogé Sophie Favier sur le rôle de l'entrepreneur général et sur les défis auxquels il est confronté aujourd'hui.



Quelles sont, selon vous, vos plus belles réalisations ?

Sophie Favier : Il est difficile de mettre en avant une réalisation plutôt qu'une autre. Chaque chantier est unique, ce qui rend d'ailleurs notre activité si intéressante. On ne fait jamais deux fois la même chose.

Nous terminons actuellement la construction d'une salle de sport pour la Province du Hainaut à Ghlin, il s'agit d'une réalisation de type industrielle. Nous sommes également très fiers de pouvoir travailler en restauration sur des monuments classés, car nous sommes aussi agréés D24. Ce sont des réalisations qui sortent de l'ordinaire et nous procurent une grande satisfaction une fois le chantier achevé. Un chantier est en cours à Mons pour le Fonds du Logement. Une autre source de fierté est de pouvoir travailler pour un même client à plusieurs reprises. Nous avons ainsi des clients pour lesquels mon grand-père et mon père avaient travaillé et dont les enfants nous confient de nouveaux chantiers.

Au niveau des marchés publics, nous sommes actuellement fort occupés sur ce que l'on appelle les maternités commerciales (ndlr : un incubateur permettant l'éclosion de nouveaux commerces), afin de revitaliser le centre-ville de Mons. Il s'agit de plusieurs marchés de 1 à 2 millions d'euros.

Quelle est votre image de l'Entrepreneur Général ? Qu'est-ce qu'il/elle représente ?

Comme le nom l'indique, l'entrepreneur général est et reste un généraliste. Son rôle de coordination est cependant monté en puissance ces derniers temps. La réglementation incitant au découpage des marchés en lots, un trait d'union entre tous les intervenants sur le chantier est indispensable, et c'est là l'un des rôles impartis à l'entrepreneur général.

De plus, le gros œuvre étant de plus en plus sous-traité à de la main d'œuvre étrangère, notre propre personnel se doit d'être composé de personnes hautement qualifiées : chefs d'équipe, responsables de chantiers et conducteurs de travaux principalement. Leur rôle est justement de pouvoir gérer au mieux tous les autres intervenants sur chantier.

La pénurie de main-d'œuvre est un véritable problème. Pensez-vous que la formation en Belgique est d'une qualité suffisante ?

Confier tout un pan du travail à de la main d'œuvre étrangère a contribué à la disparition d'un savoir-faire en Belgique. Nous avons par exemple énormément de mal à trouver des ferrailleurs belges ! Il n'existe plus de formations dignes de ce nom pour ce métier. On ne sort plus de l'école



coffreur-ferrailleur, et quand on se forme dans ces métiers, ce n'est plus par amour du métier mais parce qu'on a échoué partout ailleurs. Jadis, on connaissait des familles de ferrailleurs, de père en fils.

Il faudrait parvenir à partager avec les jeunes notre passion du métier. Par exemple via un PFI, accepté dans le cadre des Clauses sociales, qui est un bon moyen de former un jeune sur chantier. Avec un job à la clé si l'expérience est concluante. Mais encore faut-il qu'il y ait des candidats ! Pour le chantier montois des maternités commerciales, nous avons contacté dans ce but le FOREM de Tournai et celui de Mons. Sur toute la région, seuls 3 candidats étaient inscrits et disponibles en maçonnerie...

Au niveau de la formation, je ne souhaite pas généraliser car tout est, selon moi, très dépendant de la personnalité et la motivation du formateur. Nous utilisons régulièrement le système de formation mis en place par Constructiv. Nous travaillons également avec l'IFAPME, mais avons du mal à trouver des candidats apprentis. Chaque année, nous relançons les partenaires, sans beaucoup de succès.

Pensez-vous que la sécurité est garantie sur les chantiers de construction ?

Je reste très prudente sur ce sujet. Nous mettons tout en œuvre pour

garantir la sécurité, mais travailler dans la construction restera toujours dangereux. La prudence passe par la conscientisation des ouvriers. Ils peuvent disposer de tous les équipements de sécurité, il faut encore qu'ils les utilisent, et correctement. Coordinateur sécurité, chef de chantier, conducteur de travaux et simple ouvrier, c'est l'affaire de tous. Et c'est un travail sans fin, qui demande également des budgets.

Quels sont les principaux défis environnementaux pour notre secteur ?

Les défis environnementaux sont énormes et notre secteur est fortement concerné. Nous réalisons de nombreux chantiers relatifs aux performances énergétiques des bâtiments. En tant qu'exécutants pour les marchés publics, nous sommes

en bout de chaîne et exécutons ce qui est prévu au cahier des charges en fonction des choix, notamment budgétaires, des maîtres d'ouvrages et auteurs de projets.

Aujourd'hui, c'est la disponibilité des matériaux qui conditionne les choses : plutôt que de choisir nos matériaux, nous en sommes réduits à prendre ce qui est disponible. C'est frustrant. C'est là un vrai défi pour les mois à venir, dont on perçoit déjà les premières manifestations, en tuiles, en briques, ... les délais ont déjà explosé par rapport à la normale. Et cela pour des matériaux fabriqués en Belgique, mais dont les fabricants ont mis des fours à l'arrêt en raison du coût astronomique de l'énergie !

« One more thing »

Même si le carnet de commandes est bien rempli, je suis inquiète pour le futur. La révision des prix en marché public flambe comme jamais. Des budgets qui auraient dû être alloués à de futurs marchés sont utilisés pour faire face à cette révision suite à l'explosion des coûts que nous connaissons. Nous continuons à soumissionner, mais parfois pour rien car 2 dossiers sur 10 nous reviennent rapidement avec comme explication que le marché est annulé ou reporté vu les circonstances. Il faut absolument que les confédérations remontent cette inquiétude au gouvernement. Il faut éviter que les marchés publics ne se tarissent faute de moyens. ■



Plastiques sur chantier : mission circulaire !

Un chantier à la fois propre et sécurisé en dit long sur l'image de votre entreprise. Vos clients potentiels y verront un gage de qualité. En outre, une attitude respectueuse de l'environnement renforce la popularité de votre entreprise. Dans le cas contraire, il est fort à parier que vous ferez forte impression ... mais dans le sens négatif du terme.

Que vous soyez maçon, plafonneur, carreleur ou encore charpentier, les emballages en plastique sont incontournables pour de nombreux corps de métier. Ils sont indispensables, car ils assurent que les matériaux de construction arrivent à bon port en évitant la casse. Mais, saviez-vous que chaque année, pas moins de 10.000 tonnes d'emballages plastiques, dont des films étirables et des housses rétractables se retrouvent sur les chantiers de construction belges.

Leur recyclage permet de fabriquer de nouveaux emballages en plastique. Mais, pour pouvoir recycler, il faut d'abord bien trier à la source. Pour aider les entreprises de construction dans leur démarche, Valipac propose depuis 2005 un système de collecte et de recyclage des déchets d'emballages en plastique accessible à tous : les sacs Clean Site System.

Trier en 3 étapes

Clean Site System fait appel au principe de la logistique retour. En trois étapes, vous pouvez vous débarrasser de vos déchets d'emballages en plastique de manière efficace et garder votre chantier propre :

- 1 achetez les sacs de collecte Clean Site System chez votre négociant en matériaux de construction;
- 2 remplissez les sacs sur chantier de films et de housses d'emballages en plastique propres;
- 3 ramenez les gratuitement chez votre négociant. Il se chargera de les faire enlever et recycler par un collecteur de déchets affilié à Valipac.

Pourquoi trier vos déchets d'emballages en plastique ?

Depuis le lancement du projet en 2005, 1.600.000 sacs Clean Site System ont été vendus. Ils sont entièrement fabriqués à partir de matière recyclée et ont un volume de 400 L. Avec un sac vous collectez et donnez une nouvelle vie à 15 kg de déchets d'emballages plastiques. Par sac, vous évitez la production de 45 kg de CO₂, soit l'équivalent d'un trajet de 12 km en voiture.

Un sac Clean Site System est bien plus qu'un simple sac de collecte. Il vous permet aussi de respecter l'obligation de tri des plastiques, car le tri est bien une obligation légale ! Ce qui aide à soigner l'image de votre entreprise.

En outre, en triant les films et les housses d'emballages en plastique, votre conteneur de déchets résiduels devra être vidé moins souvent. Ce qui est bon pour votre porte-monnaie et l'environnement. Raison de plus pour trier vos déchets d'emballages plastiques.

Les plastiques que vous triez seront recyclés et serviront de matière première pour la fabrication de nouveaux emballages en plastique. De cette manière, vous contribuez à éviter l'extraction de ressources naturelles et à limiter la production de CO₂. Et, peut-être que ces nouveaux matériaux d'emballages se retrouveront à nouveau sur vos chantiers. Vous participez ainsi à la mission circulaire des emballages plastiques sur les chantiers de construction.

Vous voulez en savoir plus sur le tri des emballages en plastique sur les chantiers ou vous voulez vous lancer vous aussi ? **Rendez-vous sur cleansitesystem.be**. Le réseau Clean Site System compte plus de 200 points de vente. Vous trouverez certainement un distributeur dans votre région.



Déballé, c'est trié.

LE SAC POUR UN CHANTIER PROPRE.



**Triez vos films d'emballages plastiques
et rapportez vos sacs gratuitement
chez l'un des distributeurs participants.**

Plus d'infos sur cleansitesystem.be

UNE INITIATIVE DE





Marc Jonckheere est le nouveau directeur général de Willemen Infra

Marc Jonckheere a pris la tête de Willemen Infra

« Si le sentiment est bon des deux côtés, vous parvenez rapidement à un accord »

Marc Jonckheere est le nouveau directeur général de Willemen Infra depuis juin. Cet ingénieur commercial de 56 ans possède des dizaines d'années d'expérience dans la gestion d'entreprises liées à la construction. Ces quatre dernières années, il était Directeur Général d'Aclagro. Avant cela, il a occupé divers autres postes au sein du même Square Group. « Je cherchais un nouveau défi et je l'ai trouvé chez Willemen Infra », explique le tout nouveau Directeur Général.

Marc Jonckheere est également à l'aise dans le monde de la production de béton, de sable et de gravier. À partir de 1994, il a occupé pendant vingt ans de nombreux postes d'administrateur chez Heidelberg Cement Benelux (Inter-Beton et Sagrex). Jusqu'à récemment, il était également Président de FedBeton, la fédération du béton prêt à l'emploi. Aujourd'hui, il est toujours administrateur et membre du comité exécutif de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC). Au sein de Willemen Infra, Marc Jonckheere est responsable de la gestion quotidienne en collaboration avec l'équipe de direction. « Nous sommes fermement convaincus que Marc, avec toute son expérience, est l'homme qu'il faut au bon endroit pour poursuivre la croissance de notre branche Infra en tant que constructeur de voirie de premier plan et durable », affirme Tom Willemen,

CEO de Willemen Groep. Entreprise Générale & Gros Œuvre s'est entretenu avec Marc Jonckheere et s'est penché sur sa nouvelle fonction, pleine de défis.

Pourquoi avez-vous décidé de quitter Square Group et de prendre la direction de Willemen Infra ?

Marc Jonckheere : Il n'y a pas de lien de causalité entre les deux décisions. D'un commun accord, il a été décidé que je quitterais Square Group à la fin du mois de mars. À un certain moment, une histoire semble terminée et il est temps de chercher de nouveaux horizons. Je suis alors parti à la recherche d'un nouveau défi et je l'ai trouvé chez Willemen Infra. Il était évident que je resterais dans le secteur afin de développer davantage mon savoir-faire et mon expérience. Chez Willemen Infra, j'ai très vite senti une concordance mutuelle.

Willemen Infra est un acteur renommé du secteur. Le choix en a-t-il été plus facile ?

Le processus a été assez rapide, en effet. Willemen Infra est une grande entreprise dotée d'une structure claire, bien pensée et solide. J'ai fait un exercice sur moi-même afin de voir si je m'adapterais à la culture de cette entreprise. Le défi est-il suffisant ? Puis-je apprendre suffisamment et puis-je m'adapter rapidement et facilement ? Ce processus de réflexion prend quelques jours tout au plus. Si le sentiment est bon des deux côtés, vous parvenez rapidement à un accord. Et puis vous vous jetez directement à l'eau, parce que vous vous retrouvez dans un environnement qui tourne à plein régime. Mon prédécesseur, Kurt Kesteloot, a quitté l'entreprise au début du mois d'août, après une période de transition. Depuis lors, les choses ont évolué rapidement et plutôt bien. J'ai été accueilli très chaleureusement par les différentes régions et filiales.

Cette présence dans différentes régions est-elle un atout majeur de Willemen Infra ?

Avec nos propres implantations à Drongen, Hasselt, Kapellen et Fleurus, et grâce à nos filiales Kumpen (Hasselt), Mobilmat (Bruges) et Vandamme-Madoe (Bruges), nous sommes en effet largement présents. Et puis il y a les activités au niveau du groupe. Franki SA, Franki Construct, Cosimco et Willemen Construct font également partie de Willemen Groep. Ensemble, nous réalisons pas mal de projets communs et développons des synergies, tant au niveau des projets que du back-office.

Il n'y a donc pas eu de longue période de rodage. Parvenez-vous à combiner la gestion de l'activité opérationnelle avec le développement d'une vision à long terme ?

La première étape consiste à apprendre à connaître l'organisation et les personnes aussi rapidement que possible. Il y en a beaucoup et il faudra un certain temps avant que je connaisse tout le monde par son prénom (rires). Deuxièmement, je dois aussi donner à l'organisation la chance de me connaître. J'ai donc visité toutes les régions, y compris une série de chantiers, et j'ai également assisté à de nombreuses réunions. L'avantage est que je peux m'appuyer sur une organisation expérimentée et un comité exécutif solide. Et

il y a certainement de la place pour la vision, l'ambition et le développement à long terme. Je peux m'y plonger avec un regard neuf et donner à l'équipe de l'oxygène pour réfléchir, également à long terme.

Comment décririez-vous les points forts de Willemen Infra ?

Certainement notre présence forte aux quatre coins du monde, associée à notre réputation et à une culture très solide de la relation client sur le long terme. Willemen Infra a construit des partenariats étroits avec des entreprises privées, des organismes publics, des entreprises dans les zones portuaires, etc. Nous sommes un partenaire solide, très apprécié par les petits et les grands clients. Cela est dû principalement à l'accent mis sans relâche sur la qualité. Un autre point fort de Willemen Infra est sa capacité à passer rapidement d'un projet à l'autre, même dans le cas de projets de grande envergure. Lorsque les permis sont accordés, nous disposons invariablement d'une capacité suffisante pour envoyer rapidement les bonnes personnes au bon endroit. Enfin, Willemen Infra est également rompu à différents types de projets. Des projets classiques d'exécution aux missions de Design & Build, en passant par les structures PPP. Nous essayons toujours de décharger le client autant que possible et nous préférons le faire en réalisant des projets complets, de la phase d'étude à la livraison.

Le secteur en général est confronté à de nombreux défis. Willemen Infra est-elle suffisamment alerte et armée pour y faire face ?

Tout à fait. Bien sûr, il est toujours possible de s'améliorer, et je parle surtout pour l'ensemble du secteur, qui manque actuellement de certaines compétences. Par exemple, il nous manque des ouvriers, dont le flux entrant est trop faible et le flux sortant trop élevé. Il y a également un manque de compétences au niveau de la gestion et de la direction. Ce qui rend la situation encore plus complexe pour nous à cet égard, c'est que nous sommes largement actifs dans la construction de routes. De nombreux efforts sont consentis pour pousser les jeunes diplômés vers les travaux de voirie, mais cela reste un grand défi.

La sécurité et la numérisation sont d'autres thèmes d'actualité.

Ce sont à deux thèmes sur lesquels Willemen Infra travaille intensivement. La sécurité est une priorité quotidienne. Il est de notre devoir de protéger à tout moment nos propres collaborateurs et toutes les autres personnes concernées. Bien sûr, la sécurité va au-delà de la culture d'entreprise et un accident peut parfois se produire là où on ne l'attend pas, mais nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons pour accroître la sécurité de nos processus. Ce que nous pouvons faire avec une machine, nous le faisons avec une machine. L'époque des travaux physiques pénibles qui pèsent sur la santé physique et mentale du travailleur est révolue. La sécurité est également liée à la qualité : l'ordre, la propreté, les processus, la discipline... si ces éléments sont sous contrôle, la qualité en bénéficiera également. La numérisation se situe dans le prolongement. Nous ne construisons plus comme nous le faisons il y a 40 ans. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus d'outils numériques et de processus automatisés. Le secteur de la construction est tout sauf immobile dans le domaine de la numérisation et Willemen Infra contribue à faire avancer les choses. Nous travaillons également d'arrache-pied au déploiement d'un logiciel de gestion intégré afin de pouvoir travailler plus efficacement et de réduire les coûts d'échec.

En plus d'être administrateur délégué de Willemen Infra, vous êtes également actif en tant qu'administrateur de FEGC. Quelle est l'importance de cette tâche pour vous ?

La FEGC représente la composante Gros œuvre au sein de la Confédération Construction. Cela signifie que j'y rencontre des personnes et des chefs d'entreprise qui partagent les mêmes préoccupations en matière de personnel, de sécurité, de qualité, de législation, de marchés publics, etc. L'importance de la FEGC est tridimensionnelle. L'organisation est un levier idéal pour interpeler les pouvoirs publics sur des problématiques communes, comme la compensation COVID. Deuxièmement, vous pouvez y faire connaître ce qui se passe dans votre propre entreprise et, troisièmement, c'est une plateforme idéale pour entrer en contact avec d'autres managers du secteur. Vous apprenez beaucoup de vos confrères. Grâce à des organisations comme la FEGC, vous pouvez réaliser ensemble ce qui n'est pas possible au niveau de l'entreprise. Et cela est extrêmement précieux. ■



In Advance : l'humain au centre

L'entreprise générale In Advance fêtera ses 30 années d'existence en juin prochain. Nous avons interrogé Philippe De Blauwe, son Administrateur Délégué, sur son parcours et sur l'état de santé du secteur. Pénurie de main d'œuvre, TVA à 6% pour la démolition-reconstruction, délais d'octroi des permis d'urbanisme, digitalisation, ... autant de problématiques sur lesquelles Philippe De Blauwe a une vision claire et parfois novatrice.

Né dans une famille de constructeurs (un grand-père menuisier, l'autre maçon, un père architecte), ingénieur civil de formation, Philippe De Blauwe a fait ses classes dans deux grands groupes bruxellois avant de créer sa propre entreprise en 1993. Rapidement il fut rejoint par celle qui est toujours son associée, Catherine Laurent. Basée à Haren et active essentiellement sur Bruxelles, In Advance s'est progressivement développée jusqu'à atteindre la classe 8 en 2009. Ses activités se répartissent selon 3 axes principaux : l'entreprise générale de construction et de rénovation de bâtiments, les activités pour le métro bruxellois et les contrats-cadres d'entretien. Nourri essentiellement de marchés publics, le chiffre d'affaires est d'environ 50 millions d'euros par an. Philippe De Blauwe : « *Nous sommes un petit parmi les grands et souhaitons le rester, car seul un nombre limité de chantiers permet de respecter une valeur très importante pour nous, qui est le contact humain, tant entre les collaborateurs qu'avec les clients. Même si nous ne sommes pas une entreprise familiale, nous en cultivons l'esprit.* »

Quelles sont, selon vous, vos plus belles réalisations ?

Philippe De Blauwe : L'auvent de la place Rogier, réalisé en SM à 50/50, est sans doute celle qui est la plus visible pour le grand public. Une autre, très photographiée, est la restauration de la maison Saint-Cyr, fleuron d'art déco. Citons également un ensemble d'immeubles square des Archiducs à Watermael-Boisfort, le Centra' place Albert, la reconstruction de l'îlot Fontainas pour la Ville de Bruxelles, la reconstruction de la salle des sports de Jette, les stations de métro Demey, Baudouin, la rénovation de la tour Brunfaut, la requalification de l'ancien site de l'ECAM à Saint-Gilles, ... Nous comptons à ce jour plus de 800 références et 35 chantiers en cours.

Quel impact aura, à votre sens, la prolongation du taux de TVA à 6% pour la démolition-reconstruction ?

Il s'agit certainement d'un soutien pour le secteur. Auparavant, certains maîtres d'ouvrage préféraient rénover leur bâtiment, juste pour profiter de la

TVA à 6%. En autorisant une démolition-reconstruction tout en maintenant le taux à 6%, les pouvoirs publics permettent de construire de façon plus économique et plus durable. Comparativement, une rénovation lourde coûte toujours plus cher. Je pense par ailleurs que l'obligation du passif devrait être réévaluée. Les occupants de la plupart des logements publics passifs ne sont pas familiarisés avec la norme passive. Pour la majorité, vivre fenêtres fermées est inconcevable. Construire des logements basse énergie me semble plus pertinent.

Le secteur est-il victime de la durée des permis d'urbanisme ?

Une partie de nos projets se déroule en Design and Build. Nous sommes donc nous-mêmes chargés d'obtenir les permis d'urbanisme. Et il faut parfois plusieurs années ! Au vu des derniers dossiers traités, je constate qu'en face on rencontre des interlocuteurs assez proactifs pour nous aider à raccourcir les délais, que ce soit chez URBAN, Bruxelles Environnement, la SLRB, ou le FLRBC, ... même si la procédure reste trop longue. Il faut cependant continuer à œuvrer pour raccourcir les délais actuels.



La non-publication des résultats des marchés publics engendre-t-elle des difficultés ?

Cette non-publication a un effet pervers : chacun va logiquement essayer de savoir. En tant qu'entrepreneur, nous avons un effectif humain qu'il s'agit d'utiliser au mieux. Au rythme de deux adjudications par semaine pendant 3 ou 4 mois (durée de l'analyse par le client), on ignore les résultats de plus de 20 soumissions ! Je ne comprends pas la motivation de cette non-publi-



cation et je plaide donc pour la transparence et la publication des résultats, comme ce fut le cas précédemment.

Est-il important de faciliter certaines démarches administratives, par exemple via la digitalisation ?

On peut faciliter tout ce qui peut l'être par la numérisation, mais il ne faut jamais oublier que la construction est un métier d'hommes et de femmes. Je suis partisan de la gestion par l'être humain, facilitée et accélérée par la numérisation. Les décisions doivent rester « aux mains » de l'humain, pas de la machine.

Ressentez-vous une diminution d'octroi en marché public ? A quoi cela est dû et quelles sont les conséquences ? De nombreux donneurs d'ordre, comme la plupart des communes bruxelloises, ont fortement diminué leurs demandes d'offres. Seul un petit nombre d'entre elles peuvent maintenir un programme d'investissements continu. Quant aux autres pouvoirs publics, ceux qui travaillent sur base de dotations continuent à publier des marchés. Cependant, un second problème va bientôt apparaître. Les enveloppes budgétaires ne sont pas extensibles. L'inflation et la hausse des prix des matériaux en particulier sont compensées pour les marchés publics, en tout ou en partie par les coefficients de révisions. Comment les entités publiques vont-elles faire face à ces coûts supplémentaires ? La réduction du nombre de chantiers est un risque auquel nous pourrions être confrontés en 2023.

La pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la construction a-t-elle un impact sur les chantiers à venir ? Comment attirer les jeunes vers le secteur de la construction ?

C'est un sujet qui nous préoccupe énormément. On trouve très difficilement de la main d'œuvre qualifiée. Nous sommes arrivés à un point où certains méga chantiers ne pourront bientôt plus être menés correctement faute de main d'œuvre. Il va nous falloir un grand nombre d'ouvriers, raison pour laquelle on risque de devoir encore plus faire appel à des ressortissants étrangers. A mes yeux, la pénurie de main d'œuvre belge qualifiée est due au fait que pendant une ou deux générations, le travail manuel n'a pas été perçu comme valorisant par les parents. La première chose à faire est donc de les convaincre de la valeur de nos métiers manuels, et ce dès la fin de l'école primaire !

Il faut aller chercher les jeunes très tôt. L'obligation scolaire - même partielle - jusqu'à 18 ans joue en notre défaveur. Les métiers de la construction s'apprennent sur le chantier, pas sur les bancs de l'école. Si on pouvait envoyer les jeunes dès 15-16 ans en apprentissage sur chantier, on leur apprendrait le métier et ils y prendraient goût. Si chaque entreprise de classe 8 engageait 10 apprentis en leur octroyant une juste rémunération, cela ferait 3000 jeunes qui, du jour au lendemain, pourraient mettre le pied à l'étrier et créeraient un effet d'attraction pour le secteur. ■



Une centrale à béton flottante pour

Chez De Rycke Gebroeders, professionnels comme particuliers peuvent trouver tous les matériaux de construction possibles, du béton, du bois, mais aussi des conseils d'experts. En ce qui concerne le département « béton », De Rycke Gebroeders dispose de 8 centrales à béton, réparties sur 5 sites, qui assurent la production de toutes les recettes possibles. « Mais notre véritable vitrine est sans aucun doute « le Bonton », une centrale à béton flottante et mobile qui permet d'éviter à des centaines de camions de prendre la route. « Une impressionnante installation de 14 mètres de haut, montée sur un ponton de 13 mètres sur 50 », explique Koen De Rycke, co-gérant.

De Rycke Gebroeders dispose de nombreux silos à ciment, types de mélangeurs et trémies à granulats. Ceux-ci sont reliés à des systèmes de contrôle hypermodernes, ce qui permet de surveiller de près la qualité. Qu'il s'agisse de construction résidentielle, industrielle, utilitaire, agricole ou routière, il existe un type de béton adapté à chaque application. Avec le Bonton, qui est opérationnel depuis 2017, De Rycke Gebroeders dispose également d'une centrale à béton flottante qui a fait ses preuves ces dernières années, en tant que fournisseur de béton durable via nos voies navigables.

Qu'est-ce qui rend cette centrale mobile si spéciale ?

Koen De Rycke : Bonton convient à tous les grands chantiers situés à proximité d'une voie navigable importante. L'approvisionnement en sable et en gravier est effectué par la barge de poussage « de Bevert ». Le concept Bonton est celui d'une centrale à béton flottante dont l'objectif est de produire du béton plus près des chan-

tiers et de réduire ainsi l'impact sur la mobilité : la distance jusqu'au chantier est plus courte car il y a moins ou pas de transports avec des camions malaxeurs et l'approvisionnement en matières premières se fait entièrement via un cours d'eau. Le concept consiste en deux embarcations. D'un côté, il y a le Bonton, qui est l'unité de production ou la centrale à béton, où le béton est produit et pompé. De l'autre, il y a le Bevert, le stock flottant pour les granulats, qui prend la forme d'une barge de poussage avec une grue de transfert mobile. Le nom Bonton est une combinaison de béton et de ponton. Et ça sonne bien en français aussi.

En quoi le Bonton apporte-t-il une solution ?

Il s'agit essentiellement d'une solution spécifique au problème de la mobilité. Nous pouvons même produire et pomper directement dans l'ouvrage. Il n'y a donc aucun véhicule impliqué. En outre, il est possible de livrer du béton in situ pour des projets offshore de manière économique, durable et rapide.



moins de camions sur les routes



Comment vous est venue cette idée ?

Après avoir terminé notre production sur site pour l'écluse de Kieldrecht – une production sur chantier avec 2 centrales – nous nous sommes demandé si nous pouvions utiliser l'une des centrales de manière 'mobile'. Le transport par route n'était pas une option, et celui par l'eau nous a semblé le choix le plus évident.

A quels projets le Bonton a-t-il déjà pris part ?

A de nombreux projets au sein du port d'Anvers : les murs de quai

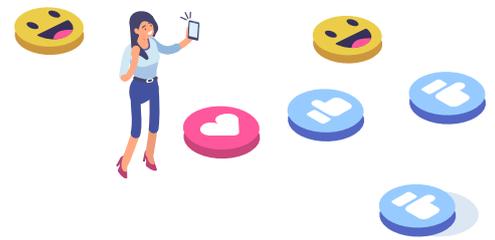
de l'ancienne rade d'Anvers sur l'Escaut, un nouveau mur de quai au Dock du canal B2, un terminal de réservoirs, plusieurs jetées dans les docks et sur l'Escaut, du béton sous-marin pour l'IJzerlaan, etc. Il existe déjà de nombreux exemples de beaux projets dans lesquels le Bonton a démontré sa valeur ajoutée. Nous sommes actuellement actifs sur l'IJsselmeer (Pays-Bas), où nous produisons des fondations offshores in situ pour des éoliennes. La centrale à béton flottante a également suscité de l'intérêt en France, en Allemagne et au Danemark.

Quels sont les défis liés à une centrale à béton sur l'eau ? Fonctionne-t-elle de la même façon qu'une centrale à béton sur la terre ferme ?

Il y a eu quelques modifications pour permettre la production sur un ponton. Ensuite, il a aussi fallu relever le défi de rendre le stock de matières premières flottant. En outre, l'intention était de pouvoir pomper le béton directement dans l'ouvrage dans certains cas. Comme une centrale à béton fonctionne par gâchées – c'est-à-dire de manière discontinue – et que le pompage est un processus continu, nous devons également trouver une solution à ce problème.

Comment voyez-vous l'avenir de cette innovation ?

Le travail ne manque certainement pas en ce moment. Et comme le problème de la mobilité ne sera pas rapidement résolu, cette demande soutenue pour le Bonton continuera. De plus, nous sommes de plus en plus connus au niveau international, ce qui signifie que divers projets offshores se présentent également. ■



Vu sur LinkedIn

Saviez-vous que la FEGC est active sur LinkedIn ? Ci-dessous, vous trouverez une sélection des publications des dernières semaines. Suivez notre page et soyez le premier à recevoir des mises à jour spécifiques au secteur !

Avec la campagne d'image #NousConstruisonsDemain. Constructiv prouve que le secteur de la construction est prêt à attirer de nouveaux talents et à mettre fin aux idées reçues.

Fabrice Meeuw a apporté avec enthousiasme plus d'explications sur la campagne dans notre magazine Entreprise Générale & Gros Œuvre.

Lisez l'interview sur notre site web !

#magazine #entreprisegeneraleetgrosoeuvre
#secteurdelaconstruction #Constructiv
#campagnedimage #interview

Like Comment Share

Un Gouvernement en attente ... d'une crise du logement ?

Des loyers comme à Paris, à Londres ou à New-York ? Inaccessibles à 80 % de la population ? Sauf à vivre dans un 25 m² ? C'est donc cela l'objectif ? Les décisions gouvernementales d'aujourd'hui emportent les conséquences – parfois irréversibles – de demain. Alors, s'il vous plaît, un peu de bon sens et de modération !

Retrouvez notre avis à ce propos sur notre site web.

#gouvernement #logement
#belaique #lovers #crise #prix #construction #FEGC

Like Comment Share

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) demande une prolongation du taux réduit de 6 % de TVA pour la démolition-reconstruction au-delà de 2023 !

Cette mesure permet entre autres de recycler un bâti largement dépassé, par là même économe et donc très coûteux pour les familles... Retrouvez nos arguments et les avantages de cette mesure sur notre site web.

#fegc #construction #tva #démolition
#reconstruction #travaux #prix #mesure

Like Comment Share

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC), en collaboration avec le FOD Financier - SPF Finances, vous présente son webinar concernant la plateforme e-DEPO

Connaissez-vous e-DEPO ? Développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (Administration générale de la Trésorerie – SPF Finances), cette application permet une gestion 100% digitale des dossiers de cautions et dépôts.

Découvrez le webinar !

#FEGC #webinar #eDEPO #SPF #trésorerie
#finances #digital

Like Comment Share

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le secteur de la Construction a toujours été, est toujours aujourd'hui et restera assurément demain, le meilleur rempart contre l'inflation et la précarité, et ce, en début, milieu et surtout en fin de vie.

La Construction, dernier rempart contre l'inflation ? Retrouvez notre avis sur notre site web.

#construction #inflation #rempart #fegc #prix
#panique #banque #entreprise

Aujourd'hui, l'Assemblée Générale de la Fédération van Ontwikkelaars-Woningbouwers/ Fédération des Développeurs-Constructeurs de Logements se déroule dans un lieu très spécial : la plus haute sphère de l'Atomium !

Nous accueillons à cette occasion deux speakers invités : M. Jean-Pierre Liebaert (Directeur Etude Services Confédération de la Construction) et le Prof. Dr. Nicolas Carette (Université d'Anvers).

#Atomium #assembléegénérale
#développeurs #constructeurs #FEGC

Like Comment Share

NOUVEAU: PROJETS DE CONSTRUCTION PRIVÉS!

Nous les projets, vous le lead!

- ✓ **Unique en Belgique:** des projets publics et privés.
- ✓ Nous proposons **différentes ressources adaptées à vos besoins.**
- ✓ **Intéressant pour tout le monde:** entrepreneur et sous-traitants, architectes, fournisseurs, sécurité, maintenance, RH, ...
Bref, bien plus que le secteur de la construction!
- ✓ **Obtenez les Leads:** des missions en fonction de votre activité et de votre région!
- ✓ **Prenez l'initiative et gardez une longueur d'avance sur la concurrence!** Gagnez du temps et touchez de nouveaux clients plus rapidement.
- ✓ **Soyez leader** dans votre secteur. Faites des partenariats intéressants, recueillez des informations cruciales sur le marché et élargissez votre réseau!

Découvrez la valeur ajoutée que nous pouvons vous apporter ainsi qu'à votre entreprise: contactez-nous à l'adresse suivante





Un Belge à la tête de l'ERMCO,

la Fédération Européenne du Béton Prêt à l'Emploi :

Peter De Vylder, Directeur de FEDBETON asbl, succédera au professeur Francesco Biasioli à partir du 1er juillet 2022 et deviendra le nouveau Secretary General de l'ERMCO, l'Organisation Européenne du Béton Prêt à l'Emploi (European Ready Mixed Concrete Organization).

Francesco Biasioli a pris le poste de Secretary General lors de la réunion des représentants à Bruxelles en 1997, succédant à Ken Newman. Après 25 ans d'efforts fructueux pour que le secteur du béton prêt à l'emploi en Europe prenne la place qui lui revient parmi les autres partenaires du secteur de la construction, Francesco Biasioli prend sa retraite et quitte l'ERMCO.

Peter De Vylder, qui a été nommé lors de l'Assemblée Générale de l'ERMCO les 2 et 3 juin 2022 à Vienne, continuera sur cette voie avec motivation et dynamisme. Peter De Vylder, 57 ans, ingénieur industriel en construction, a déjà travaillé pendant 35 ans dans diverses entreprises où le matériau "béton" sous toutes ses facettes a toujours joué un rôle de premier plan, et ce tant en Belgique qu'en Europe.

En 2016, Peter De Vylder est devenu Directeur de FEDBETON, la Fédération Nationale belge du béton prêt à l'emploi. En plus de fédérer dans le sens le plus large du terme, Peter De Vylder a également conduit FEDBETON à la position de RSO, Regional System Operator pour le certificat CSC en Belgique.

Peter De Vylder occupera les deux fonctions simultanément, Secretary General de l'ERMCO et Directeur de FEDBETON.

ERMCO est géré par les représentants des Fédérations Nationales de béton prêt à l'emploi en Europe et au-delà. Le Secretary General est l'exécutif qui transforme les décisions en actes et prend les mesures efficaces pour mettre en œuvre la politique. En collaboration avec le Président d'ERMCO, M. Marco Borroni, et l'équipe d'ERMCO, Peter De Vylder poursuivra ce développement.

Le message selon lequel le béton, le matériau de construction le plus important au monde, est la solution de construction la plus durable, aujourd'hui et à l'avenir, sera plus que jamais mis en avant ! ■

Source : Ermco

ERMCO
EUROPEAN READY MIXED
CONCRETE ORGANIZATION

Révision des prix en période d'incertitude (économique) : comment gérer au mieux les fluctuations de prix dans les marchés publics et privés ?



S'il y a une leçon à tirer de l'histoire récente, c'est qu'une société mondialisée comme la nôtre est particulièrement sensible aux crises mondiales et internationales. Alors que la lutte contre le Covid-19 a donné lieu à des mesures de soutien financier sans précédent du « côté de la demande » de l'économie, la crise ukrainienne a profondément perturbé le « côté de l'offre » de l'économie. Le déséquilibre entre l'offre et la demande, associé aux prix actuels de l'énergie, a créé une tempête inflationniste parfaite ces derniers mois, qui a ébranlé la confiance des consommateurs et des entreprises.

Aujourd'hui, en tant qu'entreprise de construction, il est donc plus important que jamais de conclure des accords clairs, sur la façon dont (et dans quelle mesure) les prix des contrats actuels et futurs peuvent être révisés. Mais comment s'y prendre exactement ? Quelle est la meilleure façon de faire face aux fluctuations de prix dans les marchés publics et privés ? Nous passons en revue ci-dessous les grands principes et les possibilités.

Comment anticiper les fluctuations de prix dans les nouveaux contrats ?

MARCHÉS PRIVÉS (B2B et B2C)

• En général

Dans un contrat privé, les parties peuvent anticiper les fluctuations futures des prix de diverses manières, tant positives que négatives. Plus précisément, les parties peuvent choisir

de (1) prévoir la possibilité de réviser le prix en cours d'exécution d'un contrat en fonction d'un certain nombre de paramètres économiques objectifs, (2) facturer à des prix journaliers variables ou (3) inclure une clause qui encourage les parties à renégocier certaines conditions (telles que le prix, l'échéance de l'exécution ...) en cas de circonstances imprévues,

• La clause de révision des prix

Dans les contrats de construction privés, des « clauses de révision des prix » sont souvent utilisées. Il s'agit de clauses dans lesquelles le coût de certains matériaux est ajusté au moment de la facturation en fonction d'un index officiel (Index I ou Index I-2021), qui est basé sur un certain nombre de paramètres économiques objectifs.

ATTENTION : le 1er janvier 2023, l'Index I classique (qui existe depuis 1955) sera remplacé par une version modernisée (Index I-2021). A partir de ce moment, l'index classique ne sera plus publié sur le site de la Mercuriale.

Bien qu'une clause de révision de prix mène souvent à la solution optimale et la plus équilibrée pour les deux parties contractantes, dans la pratique, on constate malheureusement que certaines clauses de révision de prix ne peuvent pas être appliquées parce qu'elles ne remplissent pas les (strictes) conditions légales qui leur sont attachées. Dans les contrats privés, les clauses de révision de prix ne peuvent être utilisées légalement qu'à condition (1) qu'elles portent sur un maximum de 80% du prix final (ce qui signifie que 20% du prix final

doit toujours être fixe et invariable), (2) que les paramètres utilisés se réfèrent aux coûts réels et (3) que la clause soit rédigée de manière claire et équilibrée, ce qui signifie que le prix doit toujours pouvoir être modifié à la hausse ou à la baisse (et dans la même mesure).

CONSEIL : en période d'incertitude économique, une entreprise a tout intérêt à moduler la mesure dans laquelle le prix peut être révisé. De cette façon, on peut imaginer une clause de révision des prix dans laquelle l'ajustement des prix (à la hausse comme à la baisse) est limité à un certain maximum (par exemple 10 %) et/ou que la révision des prix n'est appliquée qu'à partir d'un certain montant limite.

Les clauses de révision de prix qui ne remplissent pas les conditions susmentionnées sont nulles de plein droit, ce qui signifie qu'elles ne peuvent plus être appliquées. Dans la pratique, cela signifie souvent que le prix convenu ne peut plus être révisé et qu'il est donc devenu « fixe et immuable », avec toutes les conséquences qui en découlent.

ATTENTION : les clauses de révision de prix dans les contrats soumis aux dispositions de la loi Breyne (lire : la loi sur le logement) sont assorties d'un certain nombre de conditions supplémentaires, qui peuvent être consultées sur le site web de la Confédération Construction.

• **Contrats à prix journaliers variables**
Contrairement à une clause de révision des prix, où le prix est ajusté en fonction d'un index, dans le cas de

contrats à prix journalier variable, il est convenu que l'entrepreneur facturera les matériaux sur la base du prix d'achat actuel, majoré d'un pourcentage prédéterminé. Si une telle formule de prix est choisie, l'entrepreneur doit toujours faire preuve d'une transparence totale quant aux coûts des matériaux et à la marge qu'il applique sur ceux-ci, ce qui n'est pas toujours évident ou souhaitable dans la pratique.

ATTENTION : la tarification d'un contrat à prix journalier variable doit toujours être transparente et prévisible (du moins à l'égard d'un particulier). Si tel n'est pas le cas, la clause est nulle.

• **Circonstances imprévisibles (la « clause de renégociation »)**

Alors que dans les cas précédents, il était question de réguler les fluctuations de prix, dans le cas d'une clause de renégociation, il s'agit d'anticiper des circonstances qui étaient imprévisibles au moment de la signature du contrat. Les « circonstances imprévisibles » sont des situations qui rendent l'exécution du travail convenu très « difficile » (mais pas : impossible) ou qui perturbent sensiblement l'équilibre économique entre les parties contractantes.

CONSEIL : à partir du 1er janvier 2023, la théorie sur les circonstances imprévisibles sera « d'application générale ». Cela signifie que les contrats conclus à partir de la date précitée seront toujours soumis aux principes généraux contenus dans l'article 5.74 du Nouveau Code Civil, sauf disposition contraire.

Si une telle situation se présente, la clause de renégociation permettra aux parties de se réunir pour renégocier certaines conditions contractuelles (tels que le prix, le délai d'exécution, etc.). Ce faisant, les parties devront essayer – sur la base des principes de bonne foi – de trouver un nouvel équilibre contractuel.

MARCHÉS PUBLICS (B2G)

• **Général**

Contrairement aux marchés privés, les marchés publics peuvent – du moins en ce qui concerne la révision des prix et les circonstances imprévisibles – s'appuyer sur un cadre juridique spécifique, à savoir les articles 38/7 et 38/9 de l'AR Exécution.

• **La clause de révision de prix (article 38/7 AR Exécution)**

La clause de révision des prix est obligatoire pour les marchés et travaux figurant à l'annexe 1 de l'AR Exécution, à l'exception des marchés d'un montant inférieur à 120.000 euros et dont le délai initial d'exécution est inférieur à 120 jours ouvrables ou 180 jours calendaires, pour lesquels la clause de révision des prix est simplement facultative. Ce dernier point est également d'application pour les marchés et travaux qui ne figurent pas dans l'annexe susmentionnée.

• **Circonstances imprévisibles (imprévision) (article 38/9 AR Exécution)**

L'article 38/9 de l'AR Exécution prévoit la possibilité, en cas de circonstances imprévues, de demander au pouvoir adjudicateur (1) une prolongation du délai d'exécution ou, en cas de préjudice financier très conséquent, (2) d'insister sur une révision différente (généralement une compensation) ou même, éventuellement, la résiliation du contrat. Le préjudice financier très grave s'élève alors à 2,5% du montant initial du contrat. Le maître d'ouvrage peut donc demander la preuve de ces 2,5 %, sauf si (1) le préjudice est supérieur à 175 000 € lorsque le montant du marché est compris entre 7,5 et 15 millions d'euros, (2) 225 000 € pour les marchés dont le montant initial est supérieur à 15 000 000 € et inférieur ou égal à 30 000 000 € ou (3) 300 000 € pour les marchés dont le montant initial est supérieur à 30 000 000 €. Dans les 30 jours qui suivent l'apparition des circonstances imprévisibles ou au moins 30 jours après la date à laquelle le contractant aurait normalement dû connaître ces faits et événements, l'entrepreneur doit signaler les faits au pouvoir adjudicateur et indiquer l'impact de ces faits sur le prix de revient (ce qui n'est pas encore un calcul exact). L'entrepreneur doit présenter une justification chiffrée afin d'obtenir une compensation au plus tard 90 jours après la date de signification de la réception provisoire.

Comment faire face aux fluctuations de prix dans les contrats en cours ?

MARCHÉS PRIVÉS

En l'absence de base contractuelle : renégociation sur la base de la bonne foi et de l'interdiction de l'abus de droit. Dans l'hypothèse où un contrat en

cours ne prévoit pas la possibilité de révision ou de renégociation du prix (voir section A), la doctrine prévoit que la partie lésée peut tout de même demander la renégociation de certains aspects du contrat sur la base des principes théoriques de la bonne foi et de l'interdiction de l'abus de droit.

Sur ce point, nous vous renvoyons aux lettres types que la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction met à disposition à cet effet.

MARCHÉS PUBLICS

Si les clauses de révision de prix prévues sont défaillantes ou ne reflètent pas exactement la hausse de prix en cours : renégociation sur la base de l'article 38/11 ou de l'article 38/7 de l'AR Exécution.

Dans l'hypothèse où les clauses de révision de prix dans les documents d'appel d'offres sont défaillantes (par exemple en cas d'erreur matérielle), l'article 38/11 de l'AR Exécution stipule que la clause de révision de prix peut être renégociée afin de corriger l'irrégularité. Si, par contre, la formule de révision des prix ne reflète pas correctement la structure réelle des coûts du marché, l'entrepreneur peut, sur la base de l'article 38/7, demander au pouvoir adjudicateur de réparer le préjudice subi.

Sur ce point, nous vous renvoyons également aux lettres types que la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction fournit à cet effet.

CONCLUSION

Les circonstances économiques actuelles ont incité les entreprises et les particuliers à conclure des accords clairs sur la manière dont (et la mesure dans laquelle) les fluctuations de prix et autres circonstances imprévisibles doivent être traitées dès le début des négociations.

La Confédération Construction et la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction disposent des connaissances et de l'expertise nécessaires pour accompagner les entreprises affiliées dans la rédaction et la révision des contrats susmentionnés, auxquels il est possible de faire appel, et ce sans obligation. ■



Durabilité et impact CO₂ du bét

Le secteur de la construction est un fer de lance de notre économie. Grâce à l'innovation, les différents acteurs parviennent à créer des matériaux de haute qualité et à construire des bâtiments et infrastructures durables. Par conséquent, la construction joue également un rôle important dans la réduction de l'empreinte écologique. Avec la Roadmap Ciment & Béton 2050 comme ligne directrice, l'industrie du béton et du ciment veut être neutre en CO₂ d'ici 2050.

« L'industrie du ciment s'est fixé des objectifs climatiques ambitieux dans sa Roadmap Ciment & Béton 2050 », déclare Hervé Camerlynck, Directeur de Febelcem. « La question est de savoir comment elle peut y parvenir et comment la qualité des matériaux de construction peut être garantie à tout moment. Dès les années 1920, la qualité est au centre du développement de l'industrie cimentière. Elle met en place les premiers standards de qualité, les méthodes d'essai et la création d'un laboratoire. »

« On le sait, la production de ciment est très énergivore et également responsable d'émissions de gaz à effet de serre », reconnaît également Hervé Camerlynck. « Ce qu'on ne sait pas, c'est que la Belgique est un leader mondial pour la diminution de l'empreinte carbone du ciment et du béton. Depuis 1990, l'intensité carbone du ciment et du béton a baissé de près de 30%. Le marquage BENOR joue un rôle fondamental dans ce développement, parce qu'elle garantit que les matériaux utilisés répondent à 100% aux

exigences demandées à chaque étape de la construction. »

Action globale

Pour réaliser ses ambitions en matière de climat, l'ensemble du secteur de la construction devra agir. Aujourd'hui, l'industrie du ciment et du béton est pleinement engagée dans la circularité et la réutilisation des matériaux. L'entreprise Geocycle à Seneffe en est un bon exemple.

« Geocycle est une usine de retraitement de déchets industriels, qui sont transformés en combustibles de substitution ou en matières premières pour être ensuite injectés dans des fours de l'industrie du ciment », explique Bart Daneels, CEO de Holcim. « C'est ce qu'on appelle le co-processing et les avantages sont triples. Tout



d'abord, une très grande partie des combustibles fossiles est remplacée par des combustibles de substitution. Deuxièmement, nous valorisons des déchets qui seraient autrement mis en décharge et troisièmement, nous pouvons utiliser une proportion importante de ces matériaux alternatifs pour remplacer les matières premières traditionnelles dans notre processus industriel. »

La Belgique, un leader mondial en la matière

Le fait que de tels projets se développent en Belgique n'est pas un hasard. En effet, notre pays est l'un des leaders mondiaux lorsqu'il s'agit

de rendre l'industrie du béton et du ciment plus durable. Bart Daneels confirme : « notre pays occupe une position de premier plan lorsqu'il s'agit de réduire l'empreinte écologique du ciment et du béton. Cela est dû en grande partie à l'histoire de notre propre industrie du ciment. Déjà dans les années 1950, l'importance d'une symbiose entre différentes industries était déjà claire. Et c'est dans les années 1980 que le principe du co-processing a été utilisé pour la première fois. »

Le secteur veut continuer de jouer ce rôle de leader à l'avenir. C'est pourquoi, en coopération avec le CRIC-OCCN, il a élaboré la Roadmap Ciment & Béton 2050. Cette road-

map sert de guide pour devenir totalement neutre sur le plan climatique d'ici là. « Une grande partie du travail a déjà été fait en réduisant les émissions de CO2 de 30% depuis 1990. Les 70% restants vont représenter et nécessiter des investissements importants. L'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du secteur de la construction devra devenir circulaire et neutre en termes de CO2, ce qui est également clairement reflété dans la roadmap. Il s'agit d'une initiative de toute la chaîne, avec la certification BENOR comme garantie de toujours utiliser les bons matériaux », conclut Luc Van Camp, Directeur Sales Cement Benelux CBR. ■

on



Top prestations pour chaque mur creux.



Découvrez notre dossier mur complet.

Grâce à la laine de verre ISOVER, nous vous garantissons les meilleures solutions pour isoler tous les murs creux. Notre ISOVER Multimax 30 est conforme à la législation la plus stricte et garantit une sécurité maximale en cas d'incendie.



Multimax 30



Mupan Façade

Isoler en toute tranquillité commence sur www.isoverdossiermur.be

ISOVER
SAINT-GOBAIN